



# Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
8 mai 2018  
Français  
Original : anglais

## Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-huitième session

Bonn, 30 avril-10 mai 2018

Point 16 b) de l'ordre du jour

**Questions relatives au renforcement des capacités  
dans les pays en développement**

**Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**

## Renforcement des capacités dans les pays en développement au titre du Protocole de Kyoto

### Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction les rapports de synthèse<sup>1</sup> établis par le secrétariat dans le but de faciliter le suivi et l'examen réguliers de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, établi en vertu de la décision 2/CP.7 et confirmé dans la décision 29/CMP.1, ainsi que le rapport de synthèse sur la sixième réunion du Forum de Durban sur le renforcement des capacités<sup>2</sup>.

2. Le SBI a réaffirmé l'utilité de l'objectif et de la portée du renforcement des capacités dans les pays en développement, définis dans la décision 2/CP.7 et confirmés dans la décision 29/CMP.1, et noté que certains progrès avaient été accomplis dans l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement aux niveaux institutionnel, systémique et individuel.

3. Le SBI a noté l'importance du rôle que jouait le renforcement des capacités en contribuant à la mise en œuvre effective du Protocole de Kyoto, et estimé que les domaines actuels et nouveaux dans le contexte du Protocole de Kyoto devraient aussi être pris en considération dans la poursuite de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement.

4. Le SBI a reconnu l'intérêt du Forum de Durban sur le renforcement des capacités et estimé qu'il était un moyen d'échanger régulièrement des informations, des bonnes pratiques et des enseignements pour un grand nombre de parties prenantes agissant dans le cadre du Protocole de Kyoto et en dehors, et qu'il contribuait au suivi et à l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités.

5. Le SBI a pris note des lacunes, des besoins et des problèmes nouveaux en matière de capacités mis en évidence dans le rapport de synthèse<sup>3</sup>, et s'est félicité de l'intensification des efforts déployés par les Parties et les parties prenantes pour trouver des solutions.

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2018/3 et Add.1 et FCCC/SBI/2018/5.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2017/9.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2018/5.



6. Le SBI a également pris note de l'utilité et de l'importance de faire participer diverses parties prenantes aux niveaux infranational, national et régional à la poursuite de l'application du cadre pour le renforcement des capacités dans les pays en développement.

---